

Annonce événementielle au sens de l'article 53 RC

Emission de nouvelles actions

Dans le cadre du versement du dividende 2025 – 2026, les actionnaires pouvaient choisir de percevoir leur dividende en espèces ou sous la forme de nouvelle(s) action(s).

Cette solution unique dans le domaine des fonds immobiliers, proposée pour la 10^{ème} année consécutive, a rencontré un franc succès. En effet près de 75% des actionnaires ont choisi de percevoir leur dividende sous la forme de nouvelles actions. 170'148 nouvelles actions ont été émises, portant ainsi, le nombre total d'actions en circulation à 8'618'270.

Un résultat réjouissant dans l'année du 20^{ème} anniversaire de Bonhôte-Immobilier SICAV et un nouveau témoignage de confiance des investisseurs.

La libération et la cotation des nouvelles actions ont été effectuées le 31 juillet 2026.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet.

bonhote-immobilier.ch

A propos de Bonhôte-Immobilier SICAV

Bonhôte-Immobilier SICAV, lancé en octobre 2006, est un fonds de placement de droit suisse au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Le fonds immobilier a pour objectif de constituer un parc de valeurs patrimoniales stables et géré de manière dynamique.

Neuchâtel, le 31 juillet 2026

Philippe Salvi

Gestionnaire de Bonhôte-Immobilier SICAV
c/o Banque Bonhôte & Cie SA
2, quai Ostervald - 2001 Neuchâtel

psalvi@bonhote.ch
T. +41 32 722 10 18